

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPIEDS EN BEAUCE**

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 2 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi cinq février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Epieds en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FAUCHEUX, Maire.

PRÉSENTS :

M BOURGUIGNAT, Mmes CHARNEAU, CLAVEAU, COQUIOT, FROMENTIN, MM GAULARD, GRILLON, MM POINTEREAU, VUE, WOLINSKI

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE POUVOIR : Mmes CANON, NOUVELLON, M RIGAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M BOURGUIGNAT

2019/001 - Eglise – Mise en sécurité des abat-sons Demandes de subvention
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a, désormais, nécessité d'intervenir au plus vite sur la restauration des abat-sons de l'Eglise qui sont devenus de plus en plus dangereux, menaçants et qui ne permettent pas de fixer les protections envisagées contre l'intrusion des pigeons.

Ce projet peut bénéficier :

- d'une aide financière de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- et d'une aide du Département du Loiret.

1 – Aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR

En effet, cette dotation a pour objectif de répondre aux besoins d'équipements des territoires ruraux et de ne plus limiter les opérations éligibles aux seules opérations d'investissement, mais aussi de financer une partie des dépenses de fonctionnement nécessaires au démarrage des projets subventionnés.

Ainsi sont éligibles :

- les opérations d'investissements
- les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique
- les projets visant à favoriser le développement et le maintien des services publics en milieu rural.

Pour l'année 2019, la Préfecture du Loiret, au travers de la Commission d'Elus de la DETR, a décidé de privilégier et de rendre prioritaires certaines opérations, notamment celles portant sur le patrimoine bâti

(bâtiments communaux) soit pour des acquisitions, constructions ou extension soit pour des améliorations, mise en sécurité, rénovation thermique ou insonorisation.

2- Aide à l'appel à projets d'intérêt communal par le Département du Loiret

Le Département du Loiret souhaite maintenir à un niveau élevé son effort en faveur des projets d'intérêt communal.

C'est pourquoi, il est important de présenter le projet de mise en sécurité des abat-sons de l'Eglise pour l'obtention de subventions de l'Etat à travers la DETR et du Département.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à la somme de 27 049 € HT.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. approuver le projet de mise en sécurité des abat-sons de l'Eglise pour un montant de travaux de 27 049 € HT,
2. solliciter la Préfecture du Loiret au titre de la DETR 2019 pour une aide financière de 13 525 € correspondant à 50 % du montant des travaux,
3. solliciter le Département du Loiret pour une aide financière de 8 115 € correspondant à 30% du montant des travaux
4. autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les demandes de subvention relatives à cette mise en sécurité des abat-sons de l'Eglise.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 25.